

## 16 - Vie des Quartiers - Subvention à l'Association EMMAÛS pour son projet de restructuration du site de la Bergerie - Signature d'une convention

**Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur :** Le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 novembre 2010, a donné son accord pour le versement d'une subvention d'investissement à l'association EMMAÛS pour son projet de restructuration du site de la Bergerie. Le montant de cette subvention s'élève à 200 000 €.

Au dépôt du projet, l'opération était chiffrée à hauteur de 959 000 €. L'engagement de la Ville est conditionné à la réalisation du regroupement intégral des activités sur le site de la Bergerie qui permet la libération du Fort de Planoise.

Faute de stabilisation définitive du projet par l'association EMMAÛS à l'issue de la consultation sur les travaux, la convention n'a pas pu être signée et le paiement de la subvention a été reporté.

L'association a revu son programme de restructuration et a récemment donné le détail et le chiffrage précis des travaux. Désormais, le coût total s'élève à 1 226 047 € financés comme suit :

COUT		FINANCEMENT	
Création d'un magasin de vente	1 180 734 €	Autofinancement	275 047 €
Création d'un hangar de réception des marchandises		Département du Doubs	230 000 €
Mission Socotec contrôle technique et SPS	9 855 €	Ville de Besançon	200 000 €
Supplément chemin d'accès	35 458 €	Ademe	199 000 €
		Fondation Porticus	50 000 €
		Fondation Bruneau	15 000 €
		Emmaüs France	7 000 €
		Prêt bancaire	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 226 047 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 226 047 €</b>

Une garantie d'emprunt sera également sollicitée auprès de la Ville de Besançon, elle fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Les premiers travaux de terrassement ont été lancés le 17 mai 2013 et l'ensemble des travaux devraient être terminés en fin d'année 2013 avec la libération du Fort de Planoise au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Un partenariat entre la Communauté d'EMMAÛS et la Ville est mis en place par l'intermédiaire d'une convention. Cette convention précise les objectifs croisés entre les partenaires et permet de renforcer et de pérenniser un travail collectif, d'analyse et d'évaluation sociale afin d'améliorer l'accompagnement des personnes mais également de développer des actions collectives.

### Propositions

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer le versement de la subvention d'équipement de 200 000 € à l'Association EMMAÛS, les crédits ayant été inscrits au chapitre 204.523.20422.0010017.47047,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'Association d'EMMAÛS.

«**M. LE MAIRE** : L'Association EMMAÛS fait un magnifique travail de réinsertion et du soutien de personnes en difficultés pour son projet de restructuration du site de la Bergerie.

**Mme Catherine GELIN** : Ce projet est un très beau projet. Simplement je voulais dire que dans cette association EMMAÛS il y a beaucoup de bénévoles âgés qui m'ont raconté un petit peu leurs péripéties, notamment pour la distance entre les arrêts de bus et la Bergerie qui est assez importante. Les usagers et ces bénévoles qui sont âgés ont des colis souvent assez lourds à porter. Est-ce qu'il y aura des facilitations pour acheminer toutes les personnes qui iront à la Bergerie par les accès ? Ou des aides de la part d'EMMAÛS pour cela ?

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas !

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Simplement deux mots pour dire que nous aidons d'autant plus volontiers EMMAÛS, qu'EMMAÛS ne demande jamais rien à la Ville, c'est la première fois qu'ils demandent 200 000 € à la Ville, que nous donnons sans discuter parce que c'est un partenaire extrêmement important pour nous.

**M. LE MAIRE** : Tu as des problèmes de voix, je le disais tout à l'heure.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Je rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas qu'ils ne demandent absolument rien, aucun des compagnons ne demande à faire valoir ses droits au RSA, ils n'ont que ce qu'ils gagnent de leur propre travail.

**M. LE MAIRE** : C'est tout à fait exemplaire ce qui est fait là-bas et EMMAÛS fait partie de ces associations qui travaillent discrètement. Ils ne viennent pas manifester, ils ne viennent pas râler, quand il y a des problèmes on les reçoit et là ils sont venus nous voir avec Marie-Noëlle, ils ont fait état de leurs difficultés et c'est bien volontiers qu'on les aide. On connaît la place qu'ils tiennent dans la Ville, à la Bergerie au Fort de Planoise, quand on pouvait y accéder, mais aussi dans nos déchetteries puisqu'ils sont là aussi, des compagnons travaillent dans nos déchetteries, donc c'est vraiment quelque chose d'exceptionnel pour cela. Marie-Noëlle me dit de dire -comme elle n'a plus de voix- qu'il faut que je remercie particulièrement Guy PEIGNER pour tout le travail qui a été fait là-bas et je veux aussi remercier les compagnons d'EMMAÛS pour ce qu'ils font au profit des plus défavorisés.

**Mme Nozhat MOUNTASSIR** : Je pense également que c'est vraiment un excellent projet qui justement permet à des hommes et des femmes de se réinsérer dans la société lorsqu'ils ont justement perdu pied et espoir. Cela leur permet de reprendre goût à la vie. On a eu récemment des chiffres de l'INSEE qui montraient qu'il y a une augmentation de 50 % par rapport aux personnes sans abri ou des personnes qui ont visité la restauration sociale, les chiffres sont exactement de 141 500 en 2012. Au niveau national on pointe une augmentation de 11 500 depuis l'année dernière dont 30 000 enfants, et ce chiffre a été démontré suite à un autre ABS par rapport à la pauvreté des enfants. Donc nous saluons ce projet qui permet de donner un nouveau souffle aussi bien aux personnes fragiles qu'aux produits parce qu'ils font beaucoup de recyclage et c'est un bon exemple de solidarité et de développement durable.

**M. LE MAIRE** : Merci. Quels sont ceux qui s'opposent à ce rapport ? J'imagine qu'il n'y en a pas. Il est donc adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2013.*